

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la simple question Alexandre Berthoud – Impôts frontaliers : que se passe-t-il ?

Rappel

Bon nombre de communes n'ont pas reçu le montant en rapport avec l'impôt provenant de l'activité des frontaliers, sur la base des conventions signées entre la France et la Suisse. Cette source de revenus qui représente des dizaines de millions de francs suisses est très importante pour la trésorerie des communes concernées, d'autant plus en fin d'année. Dès lors, par l'intermédiaire de cette simple question, je sollicite le Gouvernement afin de savoir où en sont les démarches et quand les communes pourront recevoir les sommes dues ?

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat confirme que la demande pour l'obtention de la redevance de l'Etat français basée sur le taux de rétrocession de 4.5% de la masse salariale brute des frontaliers pour l'année 2017 a été déposée le 26 avril 2018 auprès du Département Fédéral des Finances (DFF). Conformément à la convention en vigueur, la France aurait dû s'acquitter de son versement au 30 juin 2018.

Aucun versement n'ayant été constaté en juillet dernier, des relances auprès du DFF ont été réalisées par le DFIRE, une première fois en août et, une seconde en octobre. Dans les deux cas le Service concerné au DFF a relancé l'Etat français afin d'obtenir le statut du versement.

A l'instar des préoccupations évoquées par M. Le Député Alexandre Berthoud, le Chef du DFIRE a interpellé personnellement par courrier le 12 octobre dernier M. Ueli Maurer, Chef du DFF (voir annexe). Le Conseiller fédéral a confirmé qu'un nouveau rappel aux autorités françaises avait eu lieu le 19 octobre.

Les derniers échanges avec le DFF du 15 novembre ne permettent pas d'indiquer à quel moment le versement aura lieu. De son côté et avec une attention particulière, le DFIRE continue à suivre le développement de ce dossier. En parallèle, le Chef de département proposera à la Confédération la possibilité d'introduire dans la convention des pénalités en cas de versement hors délai, disposition à examiner entre les autorités suisse et française.

Annexe : ment.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 21 novembre 2018.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean

ANNEXES



Pascal Broulis
Conseiller d'Etat
Chef du Département des
finances et des relations
extérieures

Rue de la Paix 6
1014 Lausanne

COPIE

Monsieur le Conseiller fédéral
Ueli Maurer
Département fédéral des finances
Bundesgasse 3
3003 Berne

Lausanne, le 12 octobre 2018

Monsieur le Conseiller fédéral,

Cher Ueli

Malgré nos interventions et la promesse faite à la Suisse de respecter ses engagements, nous devons constater que la France n'a toujours pas versé la rétrocession des impôts perçus auprès des frontaliers ayant travaillé dans notre pays en 2017. Selon la convention franco-suisse, elle aurait dû le faire au 30 juin 2018.

Pour le canton de Vaud et les communes vaudoises, cette rétrocession se monte à CHF 112'122'673.--, en augmentation de quelque 12 millions par rapport à la rétrocession 2016 qui ascendait à 99 millions. La masse salariale représentée est de 2,4 milliards de francs.

Ces sommes sont suffisamment importantes pour placer les communes dans la difficulté de préparer les budgets 2019 et régler les factures courantes. Ce sont souvent de petites communes limitrophes et elles nous ont fait part de leurs préoccupations.

Vous serait-il possible d'intervenir auprès de ce pays ami afin qu'il honore ses engagements ?

En vous en remerciant très vivement d'avance, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Bien à toi

Pascal Broulis